



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

CONSTANCE BE EUROPE - Part « I » (ISIN : FR0014016HY5)

Ce FCP est géré par Constance Associés - www.constance-associes.fr

Pour de plus amples informations, appelez le 01 84 17 22 60.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de CONSTANCE ASSOCIÉS en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CONSTANCE ASSOCIÉS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Document publié le 08/07/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : FCP de droit français conforme à la directive OPCVM (2014/91/UE)

Durée : Le FCP a été agréé le 05/11/2013 et créé le 22/11/2013 pour une durée de 99 ans. La part « I » a été créée le 10/04/2026.

Objectifs :

Le FCP a pour objectif la recherche d'une surperformance par rapport à une évolution moyenne du marché des actions européennes sur la durée de placement recommandée. Le FCP est géré activement, de manière discrétionnaire et non indicielle.

Il est classé « Actions internationales ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est exposé à hauteur de 90% minimum aux actions de sociétés européennes cotées sur des marchés réglementés ou organisés en fonctionnement continu, de toutes tailles de capitalisation et sans prédétermination sectorielle.

La recherche de la surperformance s'effectue au travers d'une exposition sur les marchés d'actions internationales privilégiant les sociétés européennes disposant d'avantages compétitifs de long terme. Via une analyse prospective du monde économique, l'équipe de gestion tente d'identifier des évolutions structurelles prometteuses de croissance, au sein d'un secteur, d'une industrie ou d'un mode de consommation. Les acteurs participant à ces évolutions sont alors analysés au travers de critères financiers et qualitatifs devant permettre l'appréciation des avantages compétitifs de long terme ainsi que la qualité financière, les perspectives de croissance et l'évaluation de la société. Il en résulte une gestion active, globale et concentrée sur un nombre limité de valeurs.

Le FCP s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ de 90 % à 100 % sur des actions d'émetteurs dont le siège social est établi en Europe (Union Européenne + Suisse + Royaume-Uni + Norvège), de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- De 75% à 100% d'actions éligibles au PEA
- De 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisation de moins de 2 milliards de US dollars pour les actions des Etats-Unis et du Canada, et de moins de 1 milliard d'euros pour les actions du reste du monde (dont l'Europe).

■ de 0 % à 35 % maximum au risque de change sur les devises autres que l'euro (devise du FCP) **ou la couronne danoise**, le FCP étant en permanence investi à plus de 65% en instruments et liquidités libellés en euros ou couronnes danoises.

■ Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en sociétés dont le siège social est dans un pays émergent.

■ Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droits français ou européens, ou de FIA français ou d'OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPC respectant les critères d'éligibilité de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif du FCP.

Le FCP est investi en :

- Actions
- Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions de FCP de droits français ou européens, ou de FIA français ou de fonds d'investissements autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions de fonds d'investissements respectant les critères d'éligibilité de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Affectation du résultat : Capitalisation totale

Investisseurs de détail visés : Le FCP est destiné à tous types de souscripteurs en France. Les souscripteurs doivent disposer d'un horizon de placement d'au moins 10 ans (acceptant de prendre le risque de perte de capital, limité au capital investi, inhérent au marché action) et cherchant à accroître leur capital sur cet horizon. Le FCP ne s'adresse pas aux éventuels souscripteurs n'étant pas prêts à conserver les parts du fonds au moins 10 ans et/ou n'ayant pas la capacité financière à supporter une perte et/ou n'ayant aucune connaissance des risques ou du fonctionnement impliqués par l'investissement sur un véhicule financier exposé au risque de marché actions.

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 9 heures en J. Les valeurs liquidatives sont quotidiennes, à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés légaux en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail) et des jours de fermeture de l'un au moins des marchés suivants : Euronext Paris et Frankfurter Wertpapierbörse.

Politique de distribution : Part de capitalisation, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Dépositaire : CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : Fonds Article 8 SFDR promouvant des caractéristiques ESG sans objectif durable. Scoring ESG >90% pays développés/75% émergents, PAI considérés, exclusions (charbon, armes). Voir détails sur l'annexe SFDR du prospectus, sur le rapport Article 173, tous sur www.constance-associes.fr. Fonds éligible au PEA

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque (SRI) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant une durée minimale de 10 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de

mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de ce produit se situent à un niveau moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 10 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
En cas de scénario de tension :	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 582,25 €	3 328,93 €	1 928,68 €
Rendement annuel moyen		-54,18 %	-19,75 %	-15,17 %
En cas de scénario défavorable :	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 464,84 €	8 507,62 €	9 609,72 €
Rendement annuel moyen		-25,35 %	-3,18 %	-0,40 %
En cas de scénario intermédiaire :	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 660,32 €	12 677,58 €	14 613,03 €
Rendement annuel moyen		6,60 %	4,86 %	3,87 %
En cas de scénario favorable :	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 714,45 €	18 490,33 €	19 425,70 €
Rendement annuel moyen		47,14 %	13,08 %	6,87 %

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Mai 2022 et Juin 2026

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Septembre 2017 et Juin 2026

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Juillet 2017 et Juin 2026

Que se passe-t-il si Constance Associés n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Constance Associés. En cas de défaillance de Constance Associés, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR par an sont investis"

Si vous sortez après	1 an	5 ans	10 ans
Coûts totaux	140 EUR	912.63 EUR	2 179.64 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1.40%	1.47%	1.45%

(*) "Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.32 % avant déduction des coûts et de 3.87 % après cette déduction."

Composition des coûts :

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif ou d'exploitation	1.20 % de la valeur de votre investissement par an.	120 EUR
Coûts de transaction	0.20 % de la valeur de votre investissement par an.	20 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Néant	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans, est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts dus. Pour autant, vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés avant 9 heures en J. Les valeurs liquidatives sont quotidiennes, à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés légaux en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail) et des jours de fermeture de l'un au moins des marchés suivants : Euronext Paris et Frankfurter Wertpapierbörse

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler le numéro : 01 84 17 22 62
- Envoyer un e-mail à reclamation@constance-associes.fr
- Envoyer un courrier à Service Réclamation - Constance Associés - 37 Avenue de Friedland - 75008 Paris

Vous devrez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une explication claire et aussi concise que possible de votre réclamation.

Autres informations

Performance passée sur les 10 dernières années : https://www.constance-associes.fr/constance_be_europe.php

Scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois : <http://www.constance-associes.fr/HistoPRIIPS.xlsx>